

## Danone signe un accord mondial sur les conditions de travail et le stress (28.10.11)

***Le 29 septembre dernier, Danone et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) ont signé un accord sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress. Le texte concerne les 101.000 salariés de Danone dans 90 pays. Ainsi communique le "European Trade Union Institute (ETUI)".***

L'accord repose sur plusieurs principes comme la prise en compte des conséquences des changements d'organisation sur ses collaborateurs, la préservation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou le fait d'associer les travailleurs à l'amélioration du bien-être ou de la sécurité.

Sur le plan de la santé au travail, l'accord prévoit la mise en place systématique d'un suivi médical de tous les salariés. Il définit aussi l'obligation de reclassement des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Il rappelle que nul ne doit être discriminé du fait de son état de santé. Les sociétés de Danone doivent aussi s'assurer que la santé des salariés permanents, des intérimaires et des salariés employés par les sous-traitants n'est pas mise en danger (exposition aux produits chimiques ou toxiques, bruit, chaleur, humidité et port de charges).

L'accord liste aussi les devoirs des salariés. Ceux-ci bénéficient d'un droit de retrait en cas de risque, mais ont aussi « le devoir de contribuer à la recherche d'une solution ». Ils sont également tenus de respecter les instructions et procédures de sécurité et de santé. Ils doivent participer aux formations organisées en cette matière.

Pour assurer le suivi de ces engagements, l'accord prévoit des indicateurs mesurant, notamment, le nombre d'accidents par métier et leur taux de gravité, le taux de couverture sociale, le pourcentage d'entretiens annuels réalisés et le nombre de sociétés ayant un accord ou un plan de prévention du stress.

Les signataires indiquent que « cet accord s'inscrit dans une longue tradition de dialogue social au niveau mondial initié par Danone et l'UITA dès 1988 ». C'est en effet le neuvième accord conclu entre eux. La bonne application de ces accords fait l'objet d'une évaluation conjointe sur le terrain.